



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 janvier 2021

Date de convocation : mercredi 20 janvier 2021

Délibération n° CC_2021_8
Nomenclature : 8.7.1

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 57

Votants : 60

Pouvoirs :

Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre

DIETZ, Mme Dominique DEREN à M. Joël

TERRIEN, Mme Véronique TORCHUT à Mme

Marie-Line CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Rapport d'activités 2019 de la concession
de service public du réseau de transport urbain

Le 26 janvier 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Jacki RAGONNEAUD, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Georges ARMENOULT, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Mireille ANDRE, M. Charles DELCROIX, M. Jean-Philippe MACHON, M. Patrick PAYET

Secrétaire de séance : M. Jacki RAGONNEAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020 et notamment l'article 6, l, 2°), c) « Organisation de la mobilité »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 1411-3 qui prévoit que dès la communication du rapport annuel établi par le concessionnaire mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte,

Considérant les rapports d'activités transmis dans le cadre de la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du service public des transports collectifs urbains et périurbains par la société Keolis Saintes,

Considérant qu'il appartient au Président de présenter l'ensemble des rapports d'activités de l'année 2019 transmis dans le cadre des délégations de service public au Conseil Communautaire, qui seront, par ailleurs, examinés par la CCSPL en application de l'article L. 1413-1 du CGCT sur le rapport de son Président,

Considérant que l'année 2019 a été la première année complète de la Concession de Service Public signée avec Keolis pour 6 ans à partir du 9 juillet 2018,

Considérant que le réseau mis en place en septembre 2018 intègre des évolutions de l'offre :

1. Restructuration des 3 lignes urbaines pour une meilleure desserte de la gare SNCF et du Parc des Coteaux, et rééquilibrage des dessertes entre rive gauche et rive droite de Saintes.
2. Mise en place de 20 lignes secondaires à vocation scolaire ouvertes à tous
3. Mise en place de 11 Services à Titre Principal Scolaire (SATPS) qui assurent les liaisons entre écoles pour les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI)
4. Offre de transport à la demande (TAD) étendue à l'ensemble du territoire qui comprend une offre périurbaine, une offre rurale et le maintien du service de transport des personnes à mobilité réduite à Saintes.

Considérant que l'année 2019 constitue une année de stabilisation de la nouvelle offre de transport mise en place en septembre 2018, sans évolution majeure,

Considérant qu'en 2019, un nouveau système billettique Ubitransport a remplacé l'ancien système obsolète, datant de 2005, et qu'une nouvelle offre de mobilité a été lancée : l'application Cmabulle, permettant la mise en relation des parents pour le partage des trajets de leurs enfants,

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte :

- de la communication du rapport annuel 2019 transmis par la société KEOLIS dans le cadre de la concession de service public susmentionnée.

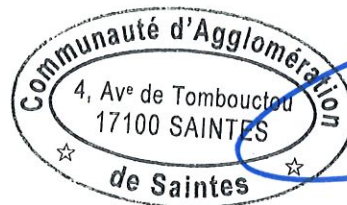
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

PREND ACTE à l'unanimité de la communication du rapport annuel 2019 transmis par la société KEOLIS dans le cadre de la concession de la concession de service public du réseau de transport urbain.

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPPON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.